
MODALITES DE DELIVRANCE DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET A LA SESSION 2018.

Texte officiel :

Arrêté du 27 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet

JORF n°0278 du 29 novembre 2017 - texte n° 45.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/11/27/MENE1731390A/jo/texte>

L'arrêté du 27 novembre 2017 modifie les modalités d'attribution du diplôme national du brevet.

A la session 2018, le brevet des collèges 2018 sera **noté sur 800 points**.

Les **compétences du socle commun** seront évaluées en **contrôle continu sur 400 points** ; les **épreuves de l'examen final** seront **notées sur 400 points**.

Au mois de juin, les candidats subiront 5 épreuves obligatoires :

- **une épreuve de français**, notée sur **100 points**
→ *durée de l'épreuve : trois heures, le matin du premier jour*
- **une épreuve de mathématiques**, notée sur **100 points**
→ *durée de l'épreuve : deux heures, l'après-midi du premier jour*
- **une épreuve d'histoire-géo et d'enseignement moral et civique**, notée sur **50 points**
→ *durée de l'épreuve : une heure, le matin du premier jour*
- **une épreuve de physique-chimie, SVT et technologie**, notée sur **50 points**
→ *durée de l'épreuve : une heure, l'après-midi du premier jour*
→ *L'épreuve se compose de deux sous-épreuves d'une demi-heure chacune portant sur deux des trois matières tirées au sort.*
- **une épreuve orale** sur l'histoire des arts ou sur un projet mené dans le cadre des EPI, du parcours Avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé ou du parcours d'éducation artistique et culturelle, notée sur **100 points**.

La mention « assez bien » sera décernée aux candidats auront obtenu au moins 480 points sur 800, la mention « bien » à ceux qui auront obtenu au moins 560 oints et la mention « très bien » à ceux qui auront obtenu au moins 640 points.

Les élèves ayant suivi un **enseignement facultatif de latin et de culture de l'Antiquité** bénéficient en outre d'un **bonus de 10 points** si les objectifs du cycle sont atteints **ou de 20 points** s'ils sont dépassés.

Contrôle continu de l'acquisition des compétences du socle	Contrôle des compétences en fin de cycle à l'occasion des épreuves terminales										
<p style="text-align: center;"><u>400 points</u></p> <p>Les huit composantes du socle commun prises en compte sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit 2. Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale 3. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques 4. Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps 5. Les méthodes et outils pour apprendre 6. La formation de la personne et du citoyen 7. Les systèmes naturels et les systèmes techniques 8. Les représentations du monde et l'activité humaine <table border="1" data-bbox="169 1099 778 1294"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :</td> </tr> <tr> <td>si sa maîtrise est insuffisante</td> <td style="text-align: center;">10 pts</td> </tr> <tr> <td>si sa maîtrise est fragile</td> <td style="text-align: center;">25 pts</td> </tr> <tr> <td>si sa maîtrise est satisfaisante</td> <td style="text-align: center;">40 pts</td> </tr> <tr> <td>si sa maîtrise est très bonne</td> <td style="text-align: center;">50 pts</td> </tr> </table>	Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :		si sa maîtrise est insuffisante	10 pts	si sa maîtrise est fragile	25 pts	si sa maîtrise est satisfaisante	40 pts	si sa maîtrise est très bonne	50 pts	<p style="text-align: center;"><u>Épreuve orale</u> <u>100 points</u></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><u>Épreuve écrite de français</u> <u>100 points</u></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><u>Épreuve écrite de mathématiques</u> <u>100 points</u></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><u>Épreuve écrite d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique</u> <u>50 points</u></p> <hr/> <p style="text-align: center;"><u>Épreuve écrite de physique-chimie SVT et technologie</u> <u>50 points</u></p>
Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :											
si sa maîtrise est insuffisante	10 pts										
si sa maîtrise est fragile	25 pts										
si sa maîtrise est satisfaisante	40 pts										
si sa maîtrise est très bonne	50 pts										
<p>Les élèves ayant suivi un enseignement de latin et de culture de l'Antiquité bénéficient en outre d'un bonus.</p>	<table border="1" data-bbox="815 1429 1426 1496"> <tr> <td>si les objectifs du cycle sont atteints</td> <td style="text-align: center;">10 pts</td> </tr> <tr> <td>si les objectifs du cycle sont dépassés</td> <td style="text-align: center;">20 pts</td> </tr> </table>	si les objectifs du cycle sont atteints	10 pts	si les objectifs du cycle sont dépassés	20 pts						
si les objectifs du cycle sont atteints	10 pts										
si les objectifs du cycle sont dépassés	20 pts										